

Soirée d'information de la MRC de Coaticook sur la filière éolienne

Déroulement

1. Mot de bienvenue et déroulement de la soirée
 2. Présentation des intervenants
 3. Présentation par la MRC de Coaticook
 4. Période de questions du public
 5. Conclusion et transition vers les kiosques d'information des organisations présentes
- 
- Decorative geometric shapes in the bottom right corner, including a light blue triangle, a yellow triangle, and a green triangle.

Règles pour le bon déroulement de la soirée

Engagement de l'animateur

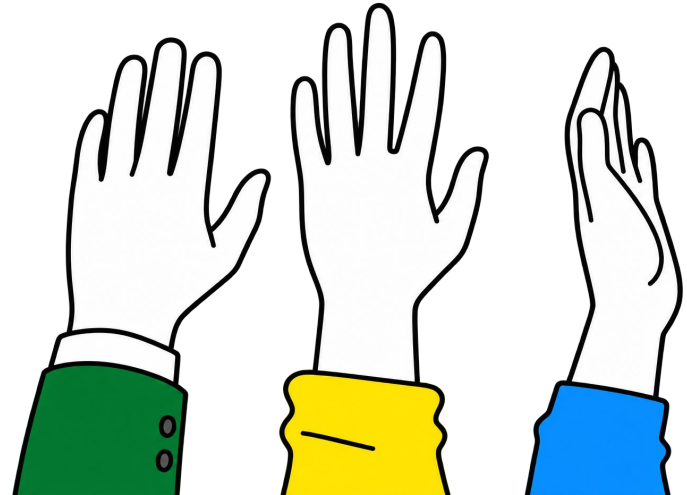


- Animer dans un esprit d'ouverture et d'écoute
- Agir de manière équitable et respectueuse avec tous les participants et participantes
- Permettre l'expression d'une diversité de points de vue

Règles pour le bon déroulement de la soirée

Engagement des participantes et des participants

- Faire preuve d'écoute et demeurer courtois
- Participer aux échanges dans un esprit d'ouverture
- Être respectueux et respectueuse avec tous les participants et participantes



Règles pour le bon déroulement de la soirée

Engagement de la MRC

- Proposer cette initiative
- Être à l'écoute
- Prendre en compte les commentaires reçus



2. Présentation des intervenants



Fédération québécoise des municipalités



Lionel Lux

Consultant senior, Développement des énergies renouvelables

Lionel possède près de **30 ans d'expérience dans le secteur** de l'énergie à l'international. Expert reconnu pour sa capacité à **vulgariser les enjeux et technologies énergétiques** auprès de publics variés.

Consultant auprès de la FQM, il est également directeur du développement des affaires chez **Nergica**, centre de recherche appliquée en énergies renouvelables



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



Kathia Lavoie

Cheffe planification et affaires publiques, p.i.

Kathia contribue à l'élaboration des orientations stratégiques de l'entreprise et à la mobilisation des parties prenantes autour des grands enjeux énergétiques du Québec.

Forte d'une expérience en environnement et d'une collaboration de plusieurs années avec les Premières Nations, elle œuvre à bâtir des ponts entre les communautés et l'entreprise. Son approche est fondée sur l'écoute, le dialogue et la recherche de solutions durables.

Hydro-Québec doit répondre à des besoins énergétiques en forte croissance

UNE FORTE DÉPENDANCE AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

Répartition de la consommation d'énergie au Québec

51 % Combustibles fossiles

- gaz naturel (13 %)
- produits pétroliers (36 %)
- charbon (1 %)
- propane (1 %)

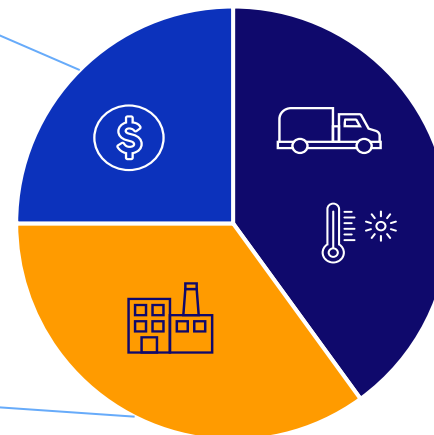
41 % Électricité

8 % Biocombustibles

Source : Whitmore, J., et Pineau, P.-O., État de l'énergie au Québec, édition 2026, HEC Montréal. Données 2022.

LES PRINCIPAUX MOTEURS DE LA CROISSANCE

Croissance
économique



Électrification
des transports
et
décarbonation
des systèmes
de chauffage

Procédés
industriels

Réduire notre dépendance aux énergies fossiles et soutenir la croissance économique feront augmenter les besoins en électricité.

Trois grands leviers pour répondre aux besoins de demain

Réduire

Économiser l'énergie en consommant moins et au bon moment

- Bonifier nos mesures incitatives financières pour accélérer le déploiement d'équipements performants.
- Élargir nos offres tarifaires afin d'encourager les comportements souhaités.
- Conseiller la clientèle et l'accompagner dans ses efforts pour économiser l'électricité.

Optimiser

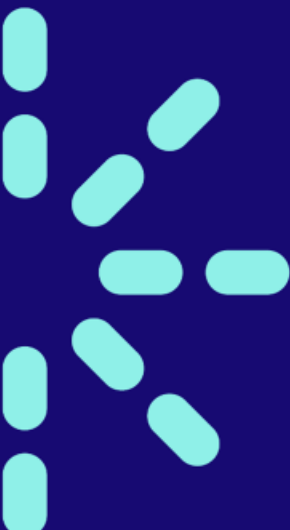
Maximiser l'utilisation de nos infrastructures existantes

- Augmenter la puissance de nos centrales en remplaçant les groupes turbine-alternateur par des modèles plus récents.
- Rehausser la tension de certaines lignes de transport existantes.
- Accroître la robustesse de notre réseau électrique face aux changements climatiques.

Construire

Produire plus en construisant de nouvelles infrastructures

- Éolien
- Solaire
- Hydroélectricité
- Stockage



Anaïs Féret

Agente de planification,
programmation et recherche
pour la direction de santé
publique de l'Estrie

Fait partie de l'équipe de santé
environnementale

Rôle de ce soir:

Répondre aux questions
concernant les effets des
éoliennes sur la santé

Nos références

- Institut national de santé publique du Québec
- Synthèse des connaissances mise à jour en 2023 et 2025



Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Guy Parenteau

Conseiller en environnement

Direction régionale des autorisations
environnementales de l'Estrie

Rôle :

Répondre aux questions en lien avec
les mandats du ministère

*Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques*

Québec 

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

**Webinaire – Le rôle
du BAPE dans
l'évaluation des
projets éoliens**



**Webinaire – Atténuation
des impacts du
développement éolien
sur les espèces
fauniques en situation
précaire**



**L'évaluation
environnementale**



**L'évaluation
environnementale au
Québec méridional**



3. Présentation par la MRC de Coaticook



Kévin Roy
Directeur général



Marie-Claude Bernard
Directrice de l'aménagement
du territoire



Timothé Breton
Aménagiste

Ce soir, on aborde...

1. Contexte du développement éolien et rôle de la MRC
2. Contexte réglementaire actuel dans la MRC
3. Qu'est-ce qu'un RCI et pourquoi?
4. Les modifications apportées par le RCI
5. L'effet des normes sur le territoire
6. Les prochaines étapes
7. Période de questions

Contexte du développement éolien dans la MRC

2022 – Hydro-Québec lance un appel d'offres pour l'approvisionnement en énergie éolienne

2024 – Trois soirées d'information et un sondage en ligne sont organisés pour recueillir les préoccupations citoyennes et les mesures nécessaires à l'acceptabilité sociale

2026 – Hydro-Québec lance un second appel d'offres pour l'approvisionnement en énergie éolienne

2022 - Le territoire de la MRC est approché par le promoteur privé Innergex, qui envisage un projet d'implantation d'éoliennes

Décembre 2024 – De nouvelles OGAT entrent en vigueur, notamment l'orientation 9

ORIENTATION

9

Favoriser la mise en valeur du potentiel éolien du territoire d'une manière qui respecte les particularités du milieu et qui contribue à l'acceptabilité sociale de cette filière énergétique

2025 - Consultations menées entourant la Politique-cadre sur le développement des énergies renouvelables, incluant le volet **solaire** et adoption partielle

2026 - Consultations menées entourant la politique-cadre sur le développement des énergies renouvelables, incluant le volet **éolien** et adoption complète

Rôle de la MRC

1. Gestionnaire du territoire

Encadrer et planifier l'organisation du territoire à l'échelle régionale,

S'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents usages, dans le respect des orientations d'aménagement.

2. Partenaire-investisseur

Évaluer la possibilité de participer financièrement à un projet afin de maximiser les retombées collectives et locales pour le territoire.



Table des matières

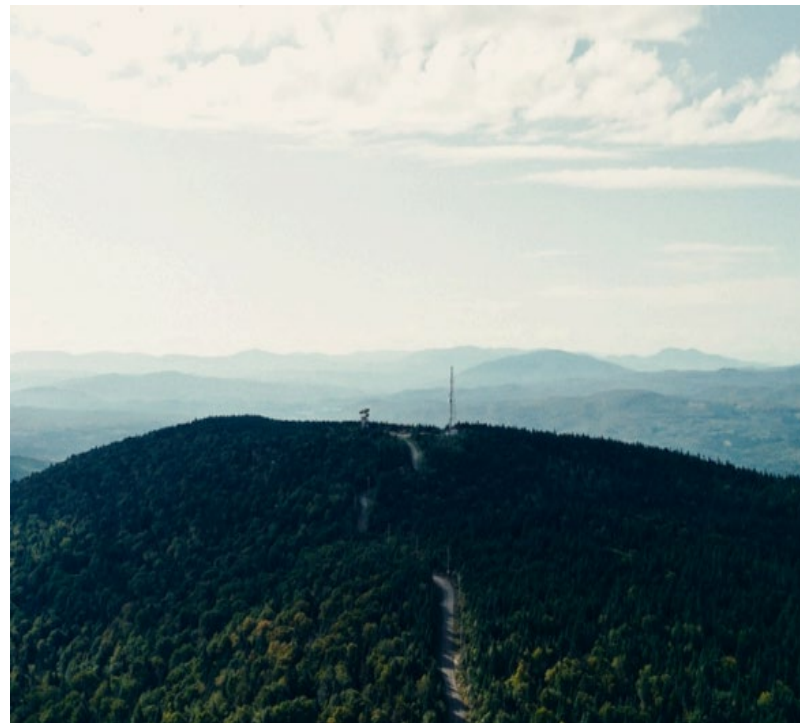
1. Préambule
2. Objectifs de la politique
3. Vision
4. Principes directeurs
5. Conditions d'implantation incontournables
6. Champs d'application
7. Processus décisionnel
8. Définition de l'acceptabilité sociale
9. Évaluation des projets
10. Mécanismes de gouvernance

Pourquoi une politique-cadre?

- Encadrer le développement potentiel des énergies renouvelables
- Donner un cadre commun aux municipalités, promoteurs, partenaires et citoyens
- Concilier transition énergétique, protection du territoire et retombées collectives
- Assurer une démarche transparente et cohérente

Les principes directeurs

- Acceptabilité sociale et transparence
- Protection du territoire et de l'environnement
- Intégration paysagères et compatibilité des usages
- Développement durable
- Retombées collectives et équitables
- Partenariats responsables
- Principe de précaution



Pour un projet éolien, qu'est-ce qu'on regarde?

Les principaux éléments analysés par la MRC



Environnement et qualité de vie



Eau, faune et flore



Bruit et autres nuisances



Études environnementales
requises



Viabilité et responsabilités à long terme



Solidité financière



Gestion des risques



Démantèlement et garanties



Territoire



Respect de la réglementation



Protection des terres agricoles
et des milieux naturels



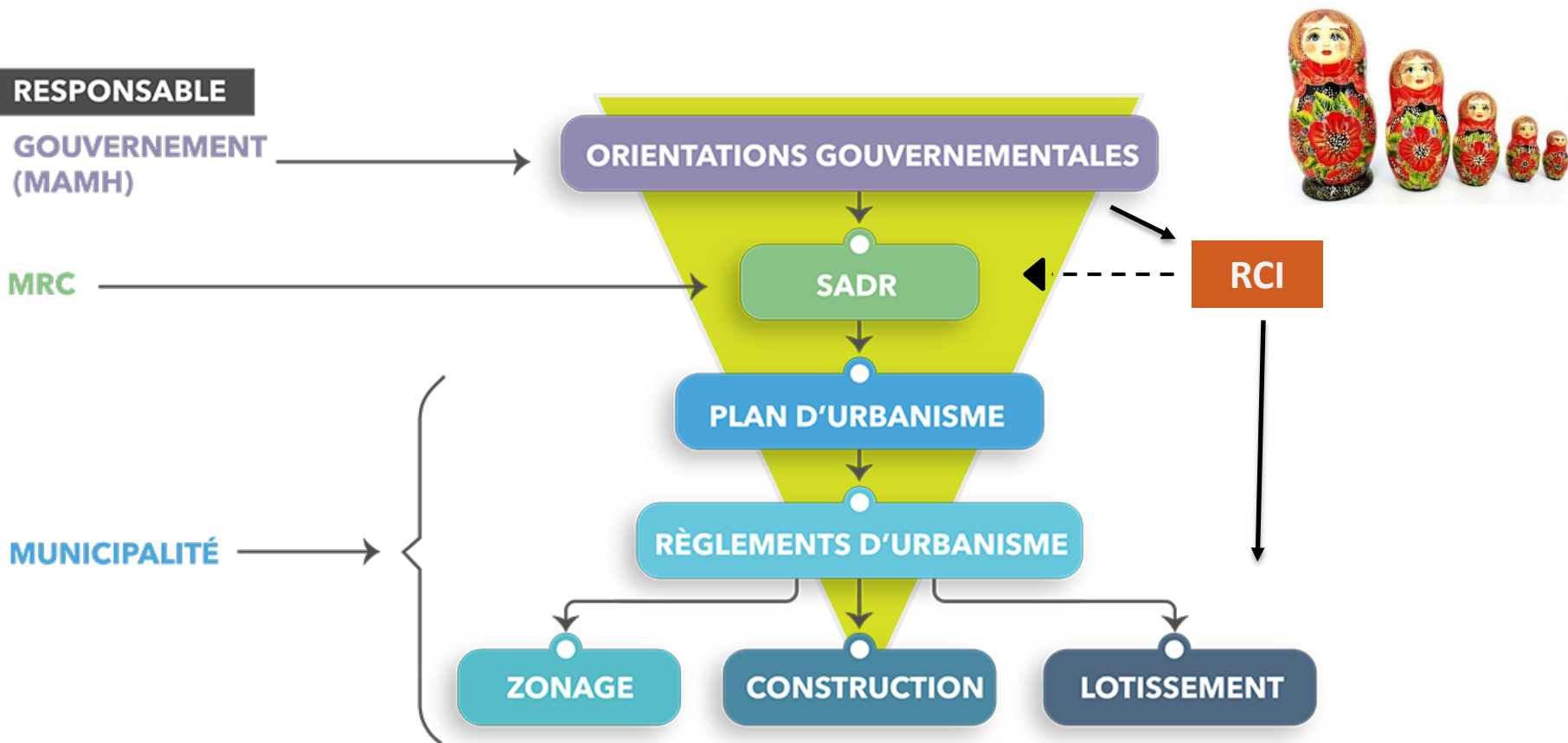
Intégration aux paysages
et aux usages existants



Cette dimension sera approfondie
dans la prochaine section.



Contexte réglementaire actuel dans la MRC



Contexte réglementaire actuel dans la MRC

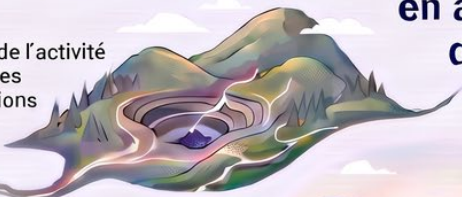
- 1 Résilience des communautés et adaptation aux changements climatiques



- 9 Mise en valeur du potentiel éolien dans le respect du milieu et de l'acceptabilité sociale



- 7 Cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire



- 8 Valorisation durable, polyvalente et optimale du territoire public et des forêts du domaine de l'État



9 Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

- 2 Conservation des écosystèmes et gestion durable et intégrée des ressources en eau



- 3 Protection et mise en valeur du territoire agricole



- 4 Gérer l'urbanisation de façon durable et intégrée



- 5 Aménager des milieux de vie complets et de qualité



- 6 Favoriser l'attractivité et le développement commercial et industriel



Contexte règlementaire actuel dans la MRC

Schéma d'aménagement
et de développement
durable (SADD)

2016-2031



Qu'est-ce qu'un RCI et pourquoi?

RCI = Règlement de contrôle intérimaire

- Un règlement temporaire et ciblé, adopté pendant la révision du schéma d'aménagement
- Soumis à la conformité aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)
- S'applique directement à l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook
- Prévaut sur les normes des règlements municipaux

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE ENCADRANT LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

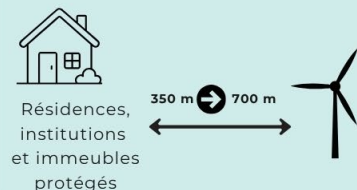
MRC DE COATICOOK



Les modifications apportées par le RCI

CE QUE LE RCI CHANGE

AVANT ➔ APRÈS



Limiter au minimum les impacts lorsque l'éolienne est à **proximité**

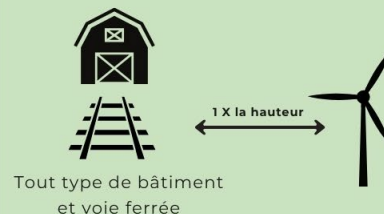
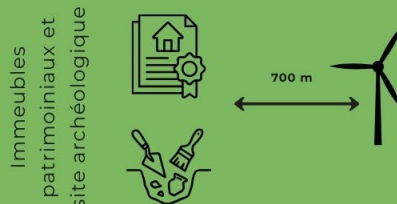
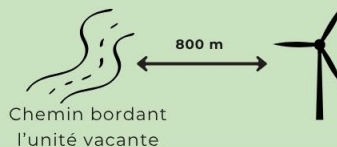
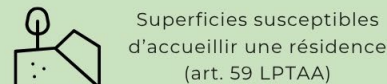
↓

Distance **minimale de 500 m**

+ Limiter au minimum les impacts



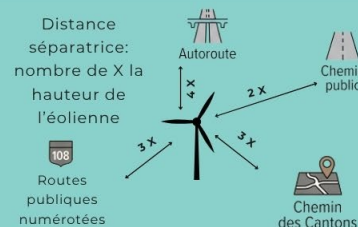
CE QUE LE RCI AJOUTE



CE QUE LE RCI NE CHANGE PAS

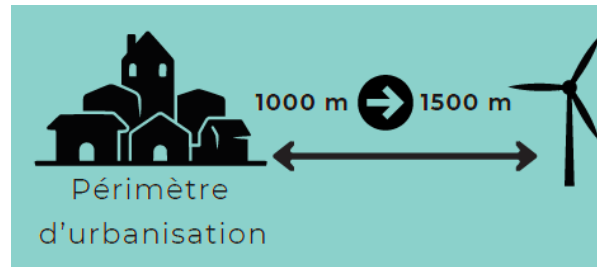
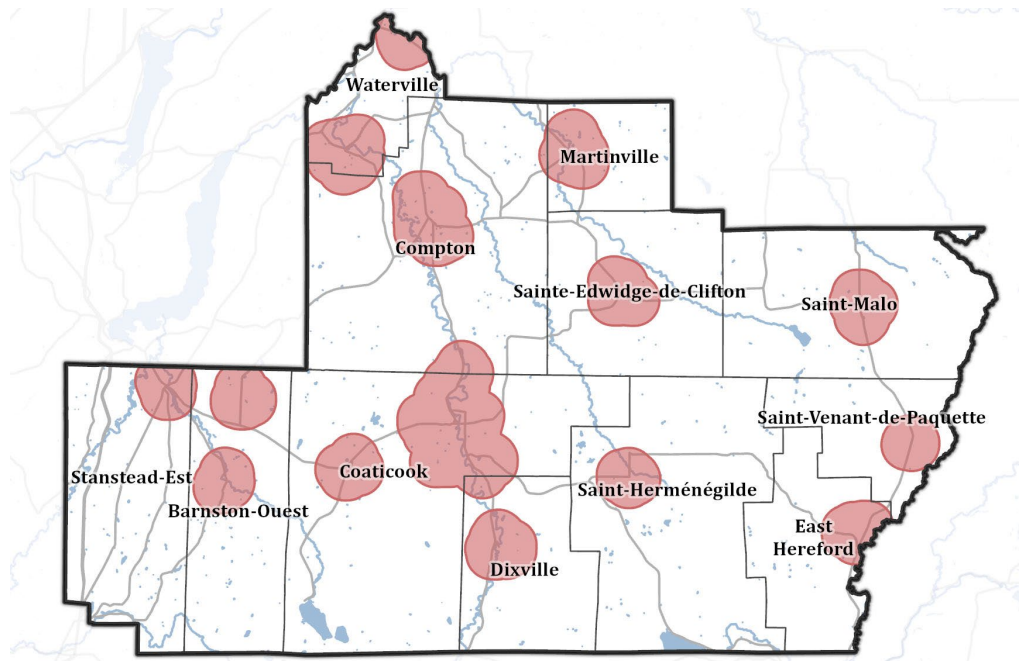


Mesures d'atténuation propres à chaque municipalité. Peut inclure l'exigence d'avoir des simulations visuelles



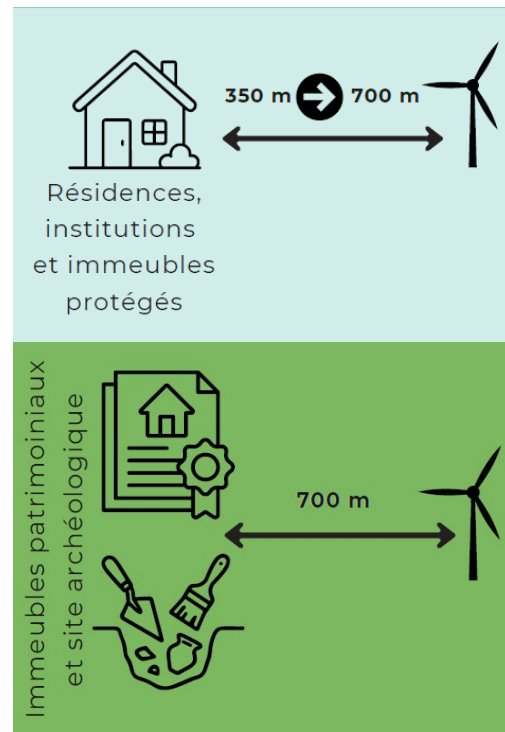
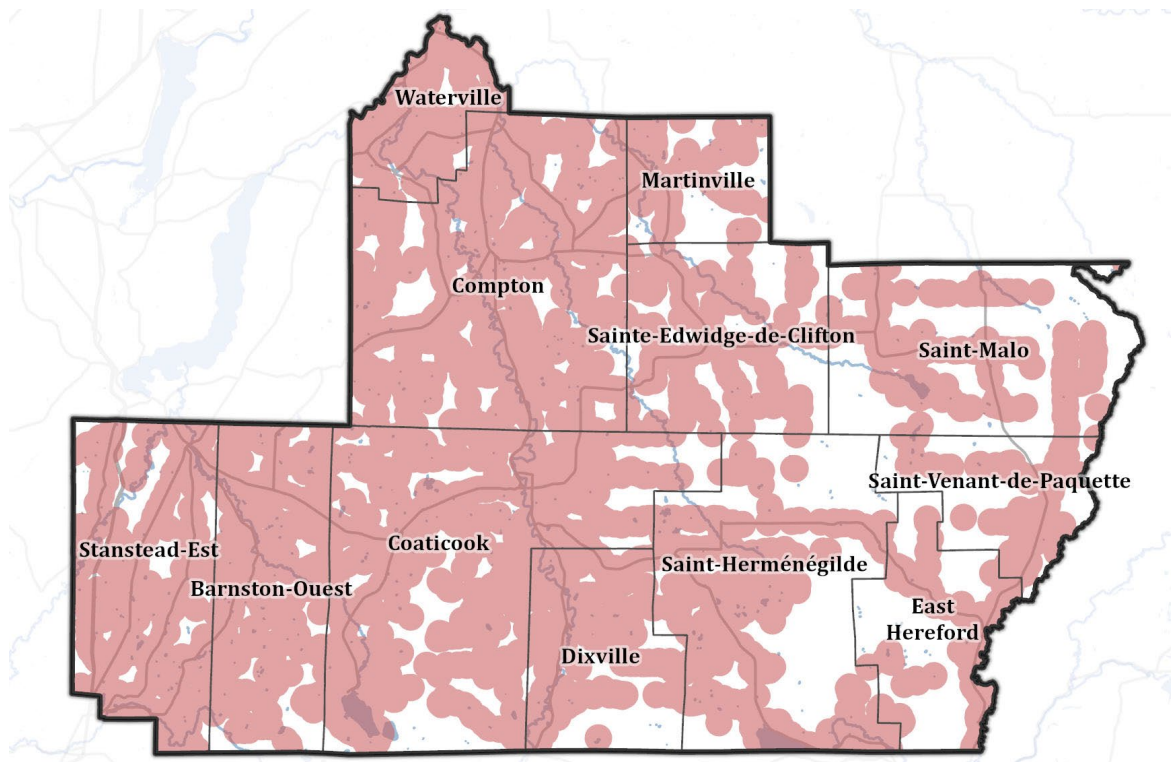
Les modifications apportées par le RCI

Assurer la compatibilité entre les éoliennes et les cœurs villageois: 1 500 mètres



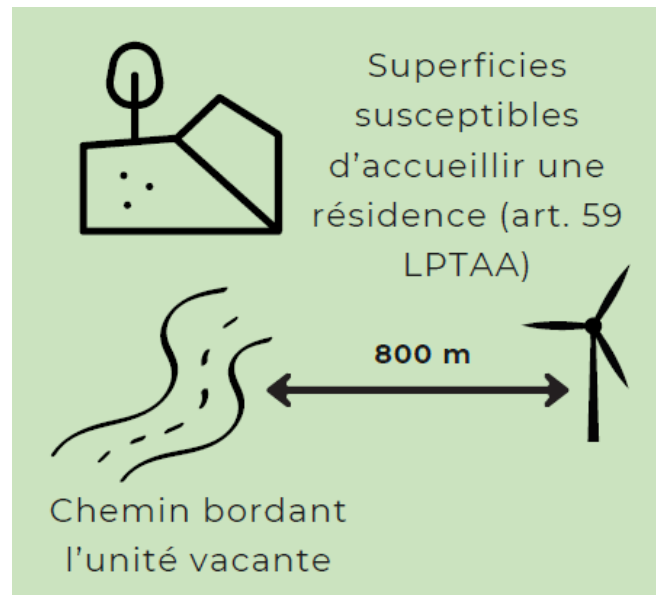
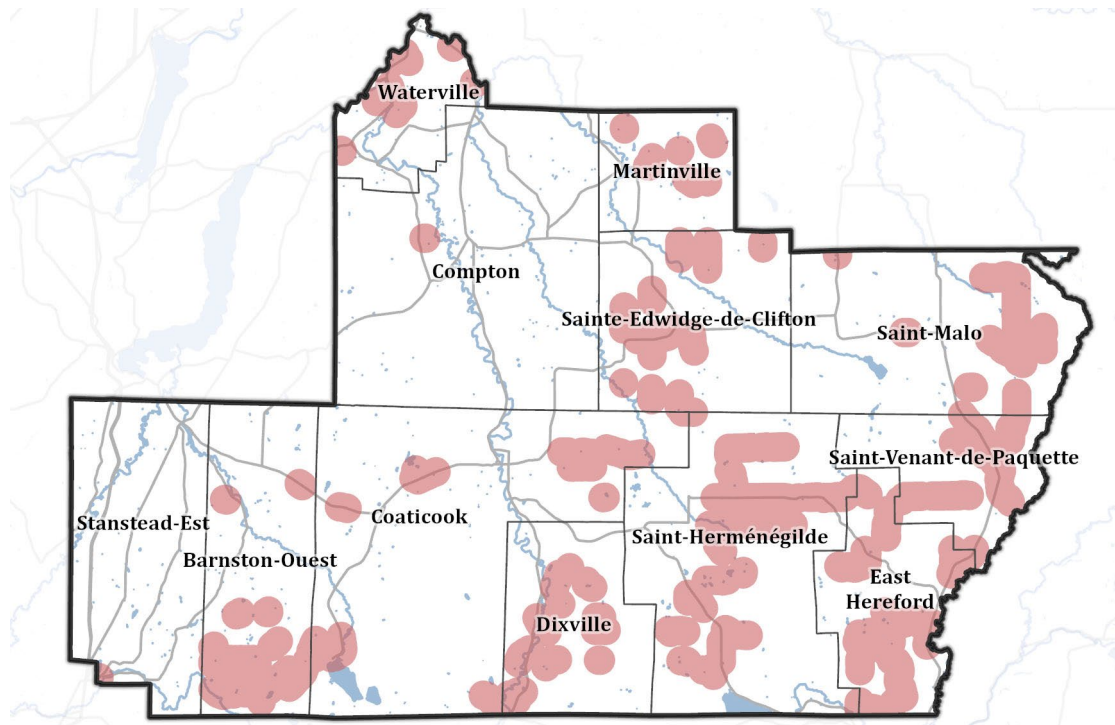
Les modifications apportées par le RCI

Assurer la compatibilité entre les éoliennes et les résidents en milieu rural : 700 mètres



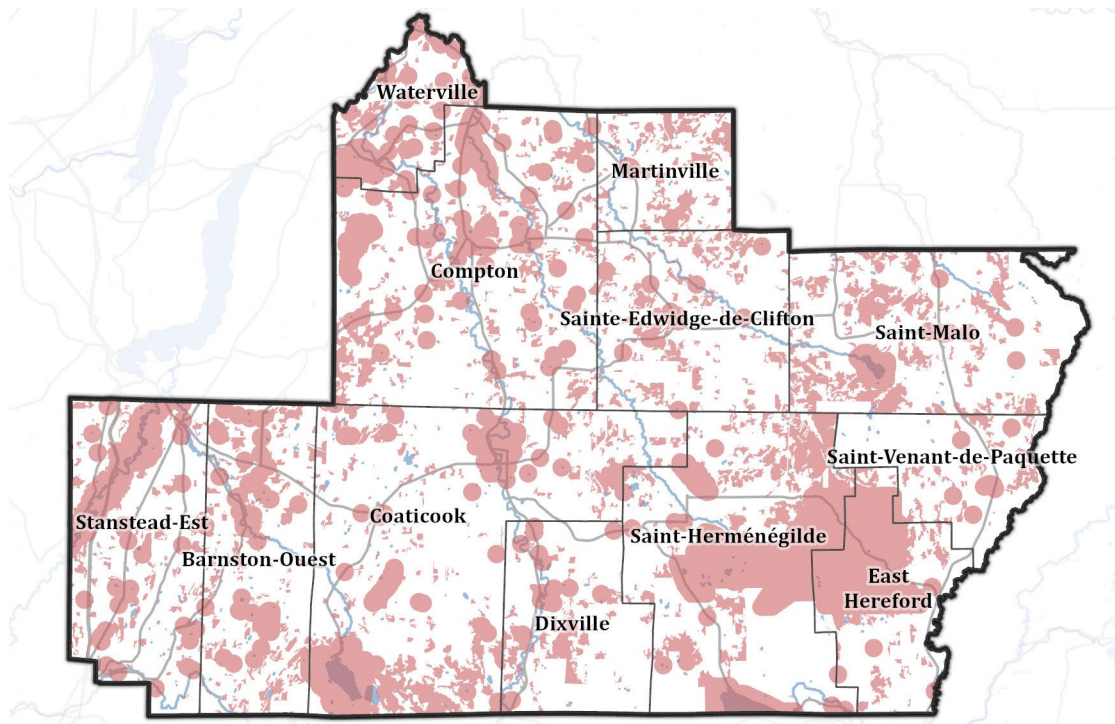
Les modifications apportées par le RCI

Penser aux résidences futures en milieu agroforestier: 800 mètres



Les modifications apportées par le RCI

Assurer la compatibilité entre les éoliennes, la nature et les secteurs récréatifs



 Affectation de villégiature, récréotouristique et récréoforestière

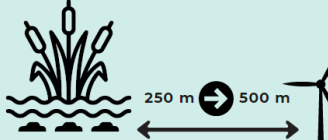
Limiter au minimum les impacts lorsque l'éolienne est à **proximité**

↓

Distance **minimale** de **500 m**

+

Limiter au minimum les impacts

 250 m → 500 m

Affectation de conservation naturelle et les 5 milieux humides d'intérêts régionaux

 Érablière en zone agricole → à l'intérieur



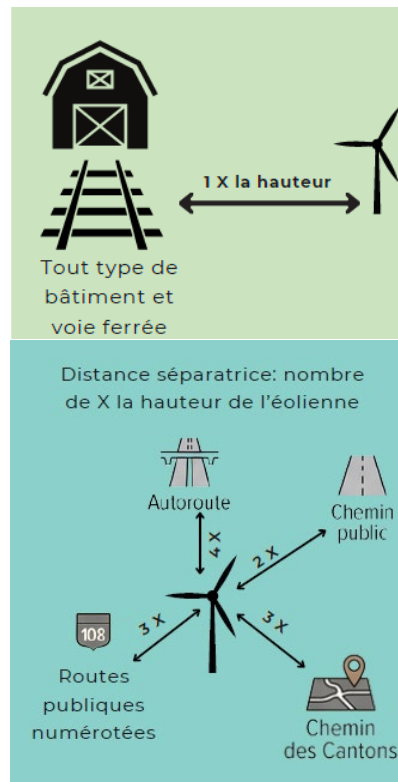
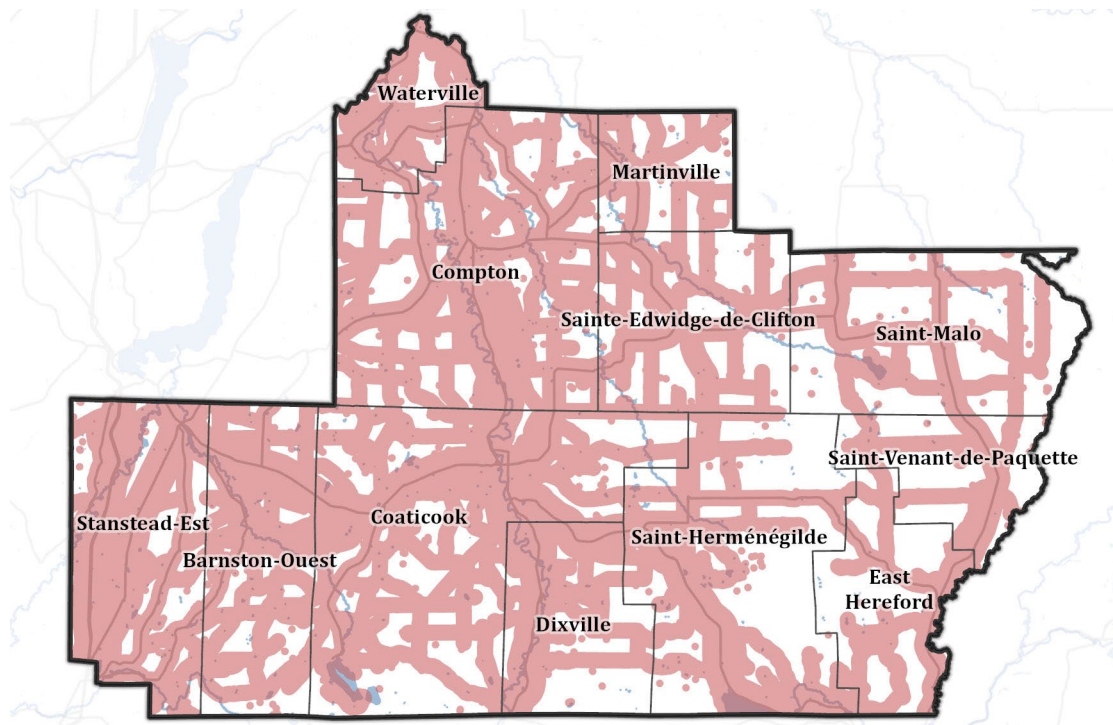
Milieux humides d'intérêts régionaux

- Marais Duquette, St-Herménégilde
- Marais de la Meder, Coaticook
- Lac des Français, St-Herménégilde
- Rivière Tomifobia, Stanstead-Est
- Ruisseau Bradley, Compton



Les modifications apportées par le RCI

Assurer la sécurité autour de tous les bâtiments et infrastructures

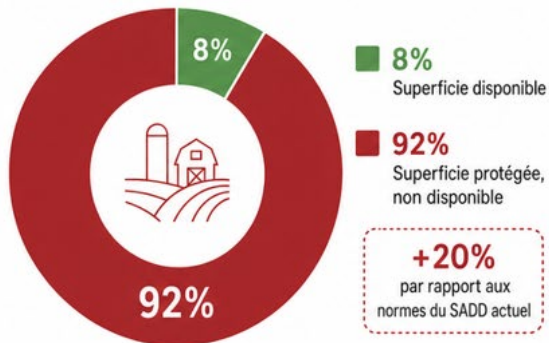


L'effet des normes sur le territoire

Concrètement, où peut-on implanter une éolienne?

Disponibilité des superficies pour l'implantation d'éoliennes

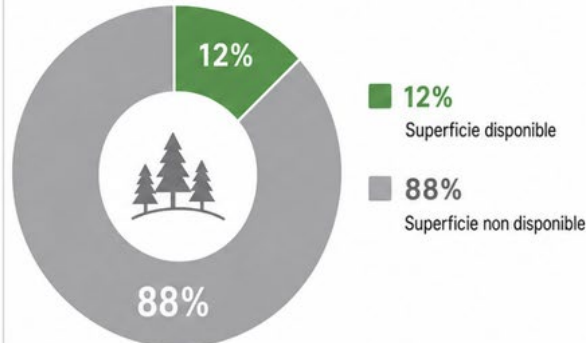
Zone agricole au sens de la LPTAA



Répartition de l'occupation du sol dans les 8% disponibles

Occupation du sol	Proportion
Forêt	80,9%
Utilisation agricole	15,2%
Autres occupations du sol (aulnaie, eau, anthropique, etc.)	3,9%
Érabièrre (protégée par le RCI)	0%

Zone blanche



Répartition de l'occupation du sol dans les 12% disponibles

Occupation du sol	Proportion
Forêt	95,2%
Aulnaie	2,2%
Autres occupations du sol (agricole, eau, ligne de transport d'énergie, etc.)	3,9%

L'effet des normes sur le territoire (suite)

Concrètement, où peut-on implanter une éolienne? AVANT LE RCI

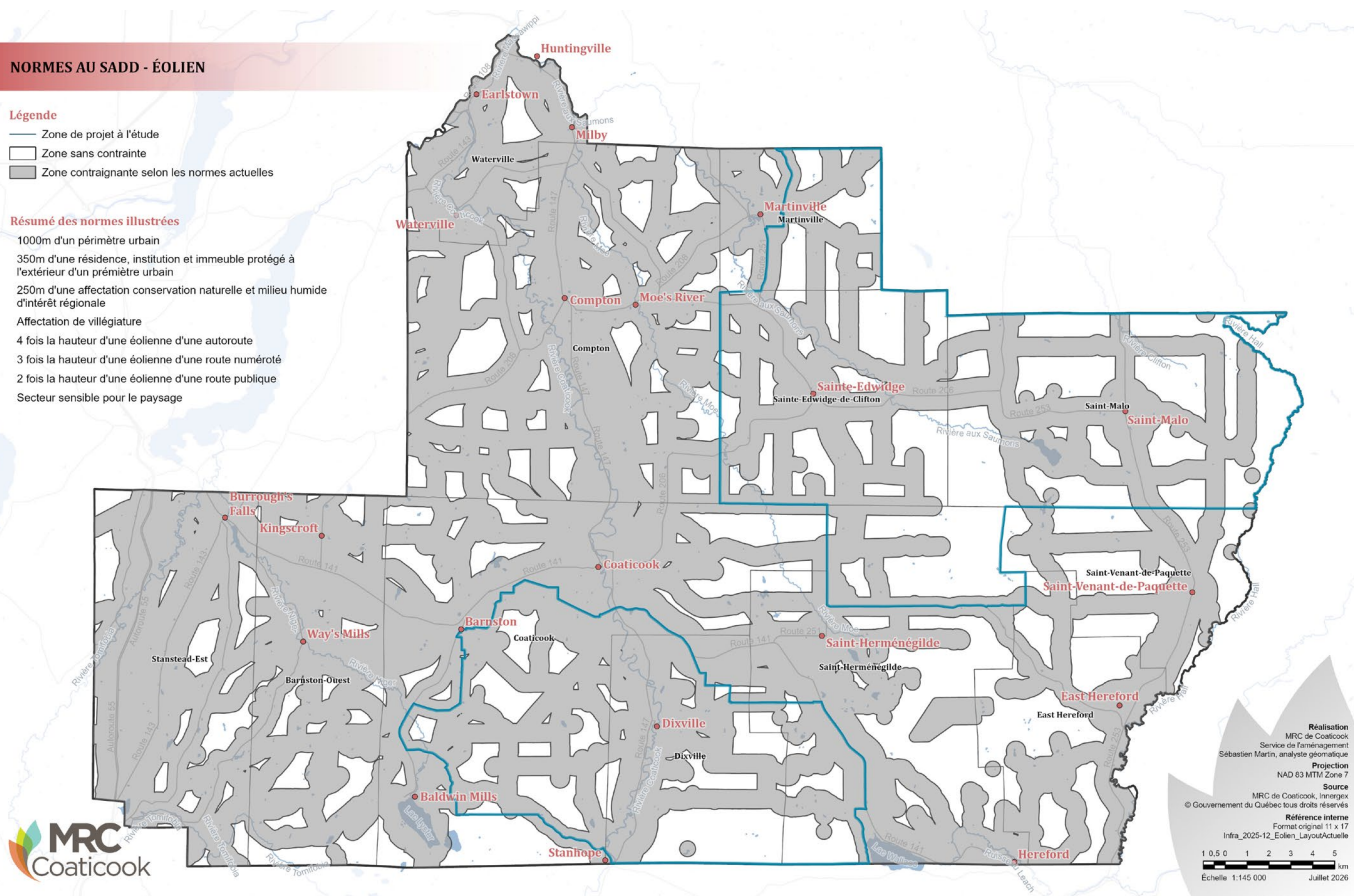
NORMES AU SADD - ÉOLIEN

Légende

- Zone de projet à l'étude
- Zone sans contrainte
- Zone contraignante selon les normes actuelles

Résumé des normes illustrées

- 1000m d'un périmètre urbain
- 350m d'une résidence, institution et immeuble protégé à l'extérieur d'un périmètre urbain
- 250m d'une affectation conservation naturelle et milieu humide d'intérêt régionale
- Affectation de villégiature
- 4 fois la hauteur d'une éolienne d'une autoroute
- 3 fois la hauteur d'une éolienne d'une route numéroté
- 2 fois la hauteur d'une éolienne d'une route publique
- Secteur sensible pour le paysage



L'effet des normes sur le territoire (suite)

Concrètement, où peut-on implanter une éolienne? AVEC LE RCI

NORMES PROJÉTÉES DU PROJET DE RCI - ÉOLIEN

Légende

— Zone de projet à l'étude

□ Zone sans contrainte

■ Zone de contrainte en vertu du RCI et des normes du SADD

Résumé des normes illustrées provenant du RCI

1500m d'un périmètre urbain

700m d'une résidence, institution, immeuble protégé et d'un usage sensible

500m d'une affectation villégiature, récréative et récréoforestière

500m d'une affectation conservation naturelle et milieu humide d'intérêt régional

800m d'un chemin bordant une unité foncière vacante constructible située dans un secteur de type 1 ou 2

500m d'un site patrimonial cité et site archéologique identifié au SADD

A l'extérieur d'une érablière

1 fois la hauteur d'une éolienne d'une voie ferrée ou d'un bâtiment

Résumé des normes illustrées du SADD qui demeure en vigueur

4 fois la hauteur d'une éolienne d'une autoroute

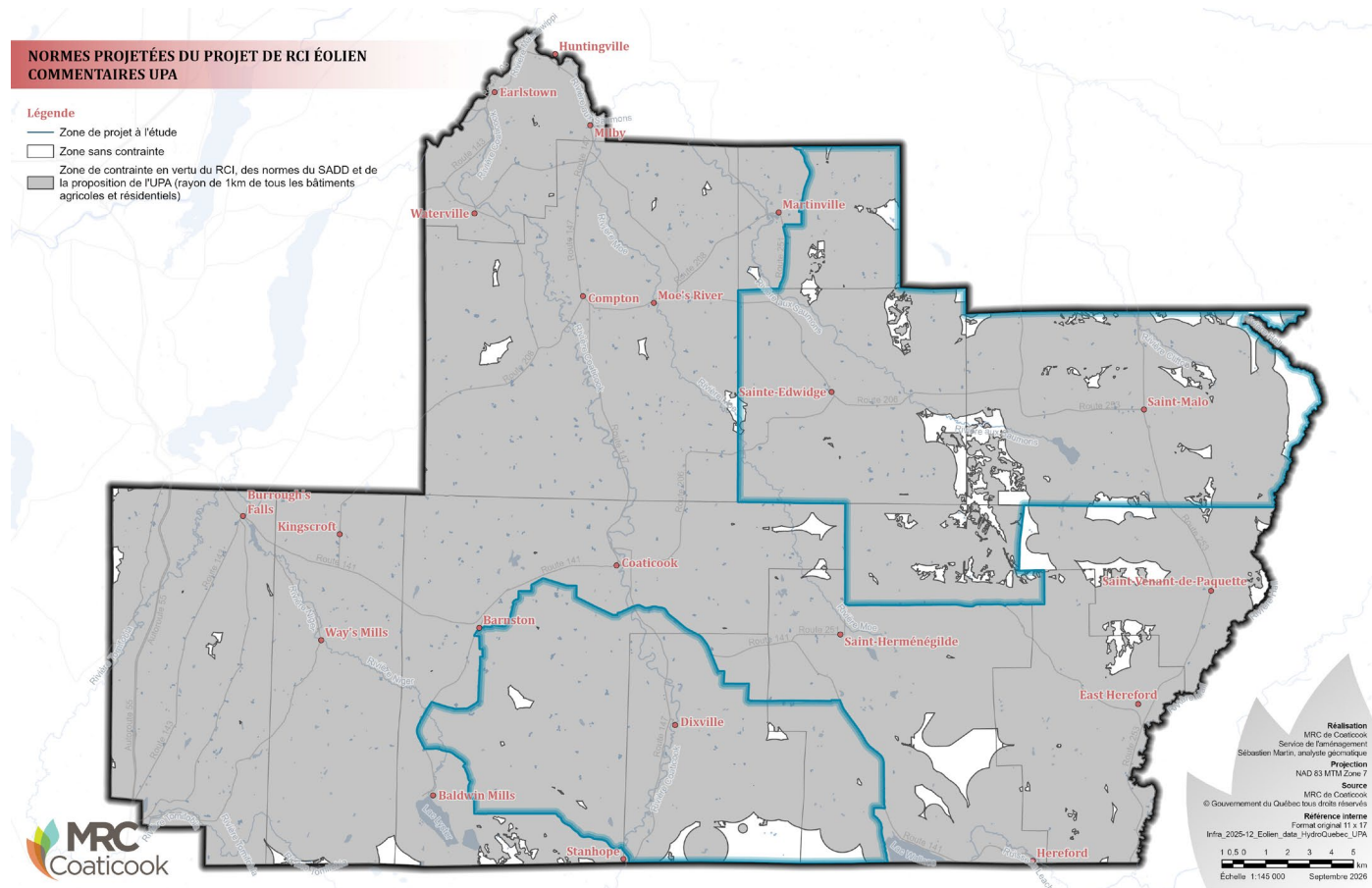
3 fois la hauteur d'une éolienne d'une route numéroté

2 fois la hauteur d'une éolienne d'une route publique

Secteur sensible pour le paysage

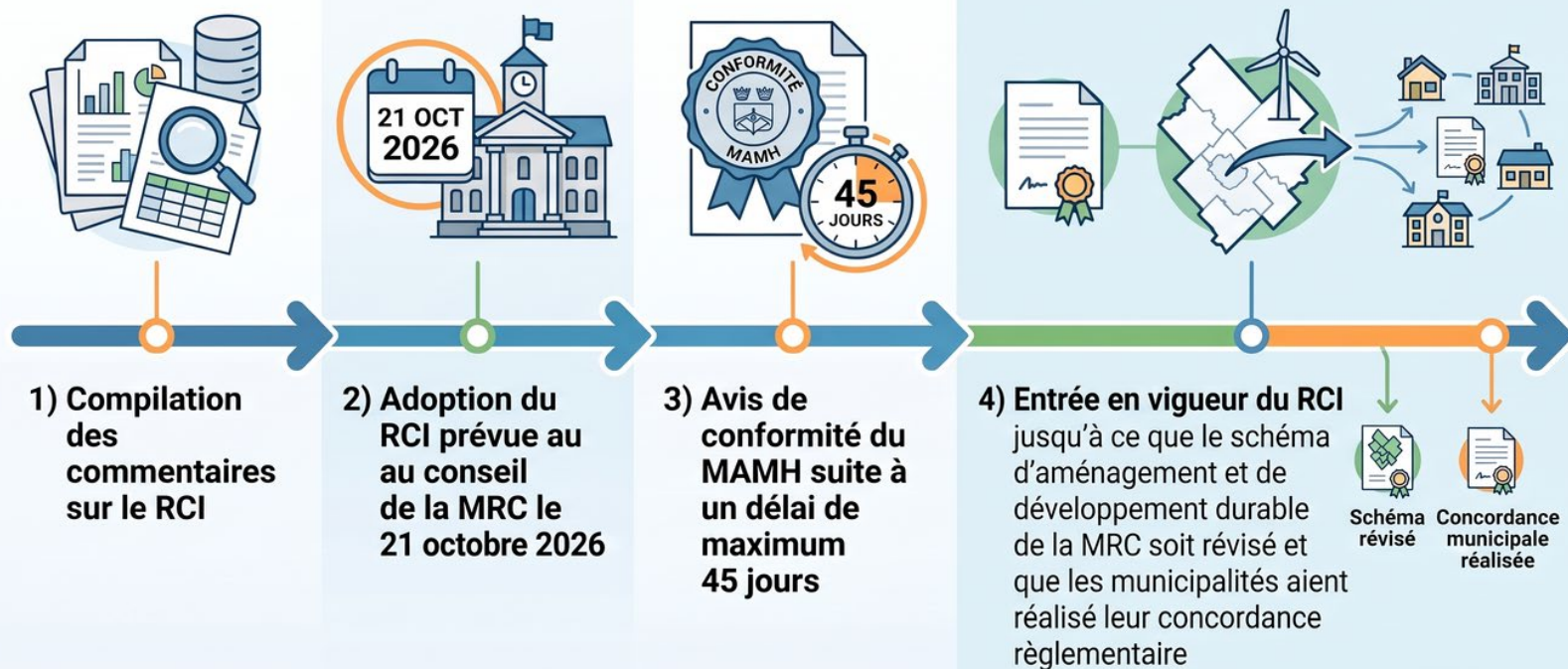
L'effet des normes sur le territoire (suite)

En prenant en considération les recommandations de l'UPA-Estrie



La suite...

Prochaines étapes du RCI éolien – MRC de Coaticook





Des questions sur le RCI?

294, rue St-Jacques Nord
Coaticook (Québec) J1A 2R3

Téléphone: 819 849-9166
Courriel: projeteolien@mrcdecoaticook.qc.ca



[ÉNERGIES RENOUVELABLES](#) | [Municipalité régionale de comté de Coaticook – MRC](#)
[Projet de RCI n. 7-009](#)

mrcdecoaticook.qc.ca

4. Période de questions du public



Règles de la période de questions

- Chaque personne est invitée à se présenter
 - Nom et prénom, municipalité
- Une question par personne jusqu'à ce que tout le monde ait pu poser une question
- Celles et ceux qui le préfèrent peuvent garder leurs questions pour les kiosques
- Nous vous invitons à poser des questions concises
- Le respect de tous et toutes doit guider nos échanges



5. Conclusion et transition vers les kiosques



INTERVENANTS PRÉSENTS

- **MRC de Coaticook**
- **Fédération québécoise des municipalités**
- **Hydro-Québec**
- **Ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs**
- **Santé Québec - Estrie**